



Année universitaire 2020-2021



**CONVOCACTION EXAMENS  
CALENDRIER DES EPREUVES TERMINALES  
UEO transverses - 2ème année Licence  
SEMESTRE 4 - SESSION 1**

Intitulé	Formateur	Heure de convocation	DATES et HORAIRES de l'EXAMEN	Modalités	LIEUX et procédures	Matériel ou document(s) autorisé(s)
<b>Maitriser sa voix, son corps et l'espace pour enseigner et communiquer</b>	<b>Pascal Fremaux</b>	14h45	<b>Judi 8 avril 2021 15h - 16h30</b>	<b>écrit 1h RSE* : écrit 1h30</b>	Distanciel session teams (formateur joignable sur teams pendant toute la durée de l'épreuve) sujet déposé sur celene (fichier traitement de texte à exploiter puis à déposer sur celene)	tous documents, accès internet avec lecteur audio-vidéo
<b>Culture musicale : la musique symphonique</b>	<b>Pascal Fremaux</b>	16h30	<b>Judi 8 avril 2021 16h45 - 18h15</b>	<b>écrit 1h RSE* : écrit 1h30</b>	Distanciel session teams (formateur joignable sur teams pendant toute la durée de l'épreuve) sujet déposé sur celene (fichier traitement de texte à exploiter puis à déposer sur celene)	tous documents, accès internet avec lecteur audio-vidéo
<b>Réaliser un film</b>	<b>Serge Grillot</b>	10h15	<b>Lundi 12 avril 2021 10h30 - 12h</b>	<b>écrit 1h30 RSE* : écrit 1h30</b>	Distanciel : réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/81632716568?pwd=OW1yN1ZDMmxhNlh5RjZ2R25aOVREQT09">https://us02web.zoom.us/j/81632716568?pwd=OW1yN1ZDMmxhNlh5RjZ2R25aOVREQT09</a> Codes de connexion envoyés individuellement	aucun
<b>Théâtre contemporain de création : lecture et pratique</b>	<b>Andrés Merchan</b>	17h45	<b>Lundi 12 avril 2021 18h - 19h30</b>	<b>**Contrôle Continu</b>	<b>**Dans le cadre du cours : salle du CDN</b>	aucun

**IMPORTANT :**

Ce calendrier tient lieu de convocation.

Les étudiants sont priés de suivre les modalités d'examen à distance et de se munir des documents strictement nécessaires à l'épreuve.

\* **RSE** : Régime spécial d'études : permet la dispense d'assiduité aux TD pour les étudiants ayant des contraintes particulières (travail, double cursus ou chevauchement de cours) après en avoir fait la demande à sa composante et acceptation. (cf: réglementation des études II.2 Le régime spécial d'études (RSE))

Orléans, le 22 mars 2021

\*\* modifié le 8 avril 2021